

LE CONTAMINANT

Module maladies transmissibles :

Ghislaine Béchamp

Nicole Bouchard

Chantal Boulé

Pauline Clermont

Vol. 14 N° 11

Décembre 2004

SURVEILLANCE DE L'INFLUENZA

La saison de l'influenza débute doucement. Entre le 20 novembre et le 4 décembre, le virus de type A a été trouvé chez 11 personnes dans l'est de la province (régions du Bas-Saint-Laurent, de Québec, de Chaudière-Appalaches et de la Mauricie et du Centre-du-Québec). Environ la moitié des cas atteints ont plus de 70 ans.

Il est encore trop tôt pour prédire l'ampleur de l'activité grippale pour la saison 2004-2005. La surveillance se poursuit. L'influenza étant active au Québec et en augmentation, il demeure indiqué d'offrir le vaccin, particulièrement aux personnes qui présentent un risque élevé de complications liées à cette infection.

LE PALUDISME

➤ Le paludisme en République Dominicaine

L'Agence de santé publique du Canada a annoncé que six touristes canadiens avaient attrapé le paludisme à *Plasmodium falciparum* à la suite d'un séjour en République Dominicaine dans une station balnéaire de la province de La Altagracia (Punta Cana). Des cas de paludisme ont été contractés par des américains et des européens qui ont voyagé dans diverses stations balnéaires de cette même province.

L'Organisation panaméricaine de la santé travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé de la République Dominicaine afin que des mesures soient mises en œuvre pour interrompre la transmission, notamment la surveillance des cas et le contrôle du vecteur.

En attendant, il est recommandé aux voyageurs se déplaçant en zones rurales avant le lever et après le coucher du soleil, et aux voyageurs séjournant dans la province de La Altagracia, de prendre des médicaments antipaludéens et des mesures de protection personnelle contre les piqûres de moustiques.

La chloroquine est le médicament de choix pour prévenir le paludisme en République Dominicaine, puisque le *Plasmodium falciparum* qui s'y trouve lui est sensible. Le médicament doit être pris une semaine avant le départ, pendant le séjour et pendant quatre semaines au retour. En cas de contre-indication, la méfloquine (Lariam), la doxycycline ou l'atovaquone-proguanil (Malarone) peuvent être utilisés. Attention, la compagnie Sanofi-Synthelabo ne distribue plus l'Aralen (diphosphate de chloroquine) au Canada. Toutefois, la compagnie Novopharm distribue le même médicament sous le nom de Novo-chloroquine dans le même format. Des conseils aux voyageurs se trouvent à l'adresse :

http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/2004/mal_dr1208_f.html

Le paludisme est endémique en République Dominicaine dans les régions rurales, en particulier dans les zones frontalières avec Haïti. Les complexes touristiques ne sont généralement pas à risque. Cette année, les autorités de la santé du pays font état d'une augmentation de cas, incluant une flambée dans un secteur habituellement exempt

de la maladie. On explique ce phénomène par les deux ouragans qui ont frappé l'île, par l'augmentation de la population de moustiques vecteurs et par le déplacement de travailleurs de la construction des régions rurales vers les zones touristiques.

Le voyageur qui présente de la fièvre dans les trois mois suivant le retour d'une zone impaludée doit consulter immédiatement un médecin. Il faut rapidement demander des frottis sanguins pour confirmer le diagnostic de paludisme. Le traitement de la maladie dépend de l'espèce de parasite en cause et du niveau de parasitémie. En conséquence, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour déterminer ces paramètres de façon urgente. À l'occasion, l'examen d'un premier frottis sanguin se révèle faussement négatif. Il peut donc être nécessaire de répéter l'examen sur une période de 48 heures (par exemple, aux 12 heures) pour exclure la possibilité de paludisme.

➤ Le paludisme ailleurs...

Depuis le mois de septembre 2004, en Abitibi-Témiscamingue, trois cas de paludisme ont été rapportés chez des travailleurs de retour du Ghana qui ne prenaient aucun antipaludéen. Chacun cumulait plusieurs années d'expérience de travail en Afrique.

Il est parfois difficile de convaincre certains voyageurs de respecter rigoureusement les mesures recommandées pour se protéger contre le paludisme : médicament en prophylaxie et protection personnelle contre les piqûres de moustique. Bien qu'aucune de ces mesures ne soit efficace à 100 %, elles peuvent empêcher la mort. Ainsi, tous les travailleurs de la santé doivent contribuer à sensibiliser les voyageurs sur l'importance de faire preuve de prudence. Car, ne l'oublions pas, le paludisme tue chaque année plus d'un million de personnes dans le monde...

*L'équipe en maladies transmissibles
vous souhaite
un très joyeux temps des fêtes
rempli de bonheur, de sérénité
et surtout de santé.*



GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 : 764-3264

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique) CHRN : 764-5131

Un télécopieur, à l'usage exclusif des membres du module maladies transmissibles, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire pendant les heures ouvrables en toute sécurité :

(819) 764-4537